

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la réimpression des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Avril 1875.

### Chronique générale.

Les nouvelles intérieures sont de plus en plus rares ; à peine devons-nous mentionner aujourd'hui quelques vagues renseignements au sujet de l'activité que la commission consultative nommée par M. Dufaure met à nous préparer un projet de loi sur la presse, projet qui enfin paraît devoir arriver jusqu'à réalisation.

On assure que M. Buffet a achevé l'enquête qu'il avait entreprise à son avènement sur le personnel administratif des préfets. Cette enquête a conduit M. le vice-président du conseil à penser que le gouvernement, un peu plus tôt ou un peu plus tard, sera conduit à faire des changements assez considérables dans ce personnel.

Mais les changements dont il s'agit n'auraient aucun rapport avec la politique, M. Buffet pensant toujours que les lois constitutionnelles du 25 février n'ont pas créé, aux fonctionnaires de cet ordre, des obligations et des devoirs en contradiction avec leur passé et leur conduite antérieure.

M. Léon Say ne tardera pas à mettre la dernière main à l'exposé général des motifs du budget 1876.

M. le ministre des finances ne veut pas recourir, pour l'équilibre du budget, à la création de nouvelles taxes, et il croit pouvoir atteindre ce résultat par des mesures de trésorerie, et aussi grâce au rendement des impôts qui est devenu plus satisfaisant et qu'augmentera sans doute la loi qu'il prépare contre la fraude.

On assure, au *Temps*, que M. le garde des sceaux n'aurait pas l'intention d'envoyer aux juges de paix une circulaire nouvelle ; il se bornerait à reprendre la circulaire qu'il leur a déjà envoyée à la fin de l'année 1874.

M. Dufaure croit qu'il est très-opportun de ressusciter ce document, pour effacer entièrement le souvenir de la circulaire de M. Depeyre qui engageait les juges de paix à faire de la politique.

D'après M. le garde des sceaux, l'envoi de la circulaire de 1874 serait d'autant plus nécessaire que les instructions ultérieures de M. Depeyre ont eu pour effet de la rendre nulle et non avenue.

Les intentions de M. Dufaure rencontreraient une certaine opposition dans le conseil des ministres. Jusqu'ici la question n'a pas été tranchée.

Le même journal croit pouvoir démentir le bruit, reproduit d'après le *Bien public*, et qui montrait M. Dufaure comme ayant présenté des objections critiques au sujet de la cérémonie annoncée pour la pose de la première pierre de l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre.

Des difficultés qui préoccupent en ce moment l'administration se sont élevées, dit le *Soir*, au sujet de quelques élections récentes au conseil général.

On sait qu'il existe maintenant deux listes électorales absolument distinctes, la première comprenant les électeurs politiques dont la situation est régie par le décret organique du 2 février 1852, la seconde, des électeurs municipaux appartenant aux différentes

catégories énumérées par la loi du 7 juillet 1872.

Il s'agit de savoir laquelle des deux listes doit servir pour les élections au conseil général. Des réclamations se sont élevées dans plusieurs départements, les deux listes ont servi indifféremment selon l'opinion des administrateurs locaux.

Les préfets viennent d'être invités à transmettre un relevé, par canton, du nombre des électeurs municipaux et des électeurs politiques inscrits ; la révision a dû, comme on le sait, être terminée le 31 mars dernier.

Des tableaux comprenant les noms des cantons et des arrondissements ont également été adressés aux préfets.

Le *Soir* assure que le gouvernement maintient à M. de la Roncière le Noury le commandement de l'escadre de la Méditerranée.

L'amiral de la Roncière arbore son pavillon à bord du *Magenta*. Il a nommé M. le capitaine de vaisseau Galibert son capitaine de pavillon.

Quand cessera-t-on de nous faire acheter partout, pour la remonte de notre cavalerie, des chevaux que nous ne demandons à personne ?

C'était en Prusse et en Allemagne que nous avions ordonné d'abord d'en recruter 40,000. Les journaux berlinois poussèrent le cri d'alarme ; M. de Bismark lui-même en paraît inquiet, et l'on n'a pas oublié l'émotion que causèrent, de l'autre côté du Rhin, et ces articles partout reproduits, et le décret prohibant l'exportation du guerrier quadrupède, immédiatement publié par le gouvernement impérial.

Cette première impression fut jugée avantageusement, apparemment, et bonne à entretenir, car on lisait quelque temps après, dans toutes les feuilles étrangères, reproduisant l'une après l'autre la grave nouvelle, que, déboulés du côté de l'Allemagne, nous cherchions ces 40,000 chevaux dans le sud de l'Autriche.

Il en fut de ce bruit comme du précédent. Ne reposant sur aucun fondement, il ne tarda pas à tomber ; mais, rebondissant comme une balle, voici qu'encore une fois il se relève et qu'on nous fait passer ce fameux marché de 40,000 chevaux avec tous les éleveurs et tous les maquignons de la Bohême.

On va jusqu'à préciser l'époque de la livraison ; c'est fin juin qu'elle doit avoir lieu. Mais les chevaux ne vivent pas sans manger, et nous commandons en Suisse de grands approvisionnements de fourrages, quoiqu'ils soient chez nous fort abondants.

Il serait temps d'en finir avec ces rumeurs qui alarment sans raison l'opinion publique. Mais le mot d'ordre n'est pas lancé à la légère ; il répond à des intérêts malheureusement sans scrupules. Qui donc en faut-il accuser ? La réponse est faite, et le *Journal des Débats* l'a faite avant nous. Les propagateurs de ces fausses nouvelles ne peuvent être que des spéculateurs intéressés à les propager par les mille voix de la presse. (*Opinion nationale.*)

On lit dans divers journaux la note suivante, qui paraît avoir été communiquée officiellement par le ministère de la guerre :

« Des dépêches venant de Vienne parlent de marchés passés par le gouvernement français pour l'achat en Bohême de 40,000 chevaux qui devraient être livrés à la fin du mois de juin.

« On se demande ce qui a pu motiver le bruit répandu à ce sujet. Le gouvernement français n'a donné aucun ordre pour des achats de chevaux en Bohême. Aucune mesure de ce genre n'a été prise par le service de remonte, qui trouve sur nos marchés ce dont notre cavalerie a besoin.

« On parle aussi d'approvisionnement de foin en Suisse par l'administration de la guerre. Tout le monde sait cependant que les approvisionnements de fourrages de la cavalerie française se font chaque année à des époques fixes et par voie d'adjudication. Les adjudicataires livrent leurs denrées à l'administration, qui les reçoit si elles satisfont aux conditions des marchés, mais ne s'occupe point de leur provenance. Il serait d'ailleurs assez étrange de voir importer des fourrages de Suisse en France, aujourd'hui qu'on en trouve des qualités considérables dans la vallée de la Saône.

« Les bruits ainsi répandus au sujet d'achats de chevaux en Bohême et de fourrages en Suisse ne sont point fondés. Quelques spéculateurs peuvent seuls être intéressés à les propager. »

Le journal anglais le *Tablet* vient de publier les informations suivantes :

« Les préparatifs qui se font de l'autre côté de la rive droite du Rhin, surtout dans l'Allemagne du Sud, sont de telle nature qu'il est difficile de supposer au cabinet de Berlin le désir de persévérer encore longtemps dans la paix. Non-seulement les garnisons sont renforcées, des camps fortifiés permanents établis, mais les précautions les plus extraordinaires sont prises en vue d'une concentration immédiate de forces écrasantes dans le Wurtemberg et dans le duché de Bade. La population a été requise de donner un compte minutieux de toutes les provisions dont elle dispose, les poulets y compris, afin que le commissariat militaire sache exactement les ressources de chaque localité. »

Sous ce titre : *Un préjugé des destructeurs de préjugés*, nous lisons dans le *Messenger d'Indre-et-Loire* :

« La République française termine par une phrase pleine de fiel le récit des funérailles de MM. Sivel et Crocé-Spinelli. « On a pu observer, dit-elle, que la science a maintenu son culte et ses fidèles, comme elle avait ses martyrs, et que l'ignorance, le fanatisme, la superstition ne sauraient se vanter de tenir à jamais dans l'esclavage un peuple qui sait honorer avec tant de zèle et de piété les hommes d'intelligence et de cœur dévoués jusqu'à la mort pour en délivrer l'espèce humaine. »

« Nous ne comprenons pas bien. Qu'est-ce que la République française appelle les fidèles de la science ? Qu'appelle-t-elle l'ignorance, le fanatisme, la superstition ? Qui représente la science ? Qui représente la superstition ? Nous connaissons assez la République française et son vocabulaire pour penser qu'elle a voulu mettre en opposition, comme deux antagonistes, d'un côté la science et les savants, de l'autre la religion et ses défenseurs. Eh bien ! que la République française le veuille ou non, c'est trouver la riva-

lité là où existe l'accord, l'incompatibilité là où existe l'harmonie.

« La science n'est pas la religion, mais elle n'exclut pas la religion, et vice versa. Qui dit savant ne dit pas par cela même matérialiste. Pour croire à l'existence d'un Dieu et même à la divinité du Christ, on n'est pas obligé, ne vous en déplaise, d'ignorer ou de nier l'astronomie ou la chimie. Autant que vous, nous avons le respect, l'amour, sinon le culte de la vérité scientifique.

« Et, qui plus est, nous avons des savants dans nos rangs et d'illustres encore. Vous le savez bien, mais vous ne voulez pas le dire. Vous pourriez aussi bien que nous citer l'abbé Mignot dans la chimie, le P. Secchi dans l'astronomie, l'abbé Cochet dans l'archéologie.

« La science est à nous aussi bien qu'à vous, et les savants aussi.

« Et ce n'est pas d'aujourd'hui. Vous ne voulez pas peut-être que je vous cite les Pascal, les Copernic, les Newton, les Galvani, tous ces génies qui soulevaient les premiers voiles et qui étaient pourtant chrétiens. Léon X, tout pape qu'il était, aimait les sciences et les favorisait, et bien d'autres papes ont marché sur ses traces.

« Et ces deux martyrs de la science qui sont allés chercher la mort dans les régions inexplorées de l'espace, pourquoi les regardez-vous comme vôtres, et élevez-vous une barrière de haine entre eux et nous ? Pourquoi venez-vous soulever, sans raison, des pensées d'amertume autour de deux tombes illustres et à peine fermées, autour de deux êtres qui sont tombés en poursuivant la vérité et que l'humanité admire ? »

L'horrible catastrophe de jeudi a ramené l'attention publique sur les ascensions scientifiques déjà faites dans le but d'arriver à la plus haute altitude possible.

En 1804, Gay-Lussac, parvenu à une hauteur de 7,000 mètres, put constater une température de 40° environ au-dessous de zéro, pendant qu'à la surface du sol le thermomètre marquait 27° au-dessus. Il constatait à son pouls 420 pulsations à la minute, au lieu de 66 qu'il donnait habituellement.

Ce sont les observations de ce savant qui ont déterminé la décroissance rapide de la température à mesure qu'on s'élève dans l'aérostat, résultat déjà constaté par l'ascension des hautes montagnes.

En 1850, MM. Barral et Bixio atteignirent également cette hauteur de 7,000 mètres, dépassée par les aéronautes du *Zénith*, et observèrent une température encore plus basse.

Enfin, en 1862, MM. Glaisher et Coxwell affirmèrent être parvenus à la hauteur de 40,000 mètres, la plus grande élévation que l'homme ait jamais atteinte.

Le baromètre était alors descendu à 25 centimètres et le thermomètre marquait 27° au-dessous de zéro.

Une remarque à ce propos : MM. Glaisher et Coxwell étaient des hommes âgés ; MM. Sivel et Crocé-Spinelli étaient des jeunes gens. Les premiers ont atteint sans résultat fatal 40,000 mètres ; les seconds sont morts asphyxiés au-dessus de 7,000 mètres.

Ceci n'indiquerait-il pas que, dans des expériences de cette nature, des jeunes gens sont plus exposés que des vieillards, par la raison que leurs poumons vigoureux ont

besoin d'air respirable à un plus haut degré ?...

Nous laissons à la science le soin de résoudre la question.

D'après la lettre émouvante de M. Gaston Tissandier, nous avons vu que l'humidité de l'air décroissait, comme la température, avec la plus grande rapidité.

Vers 7,000 mètres, terme de l'ascension de Gay-Lussac, la sécheresse est telle que le parchemin se tord, se crispe comme devant le feu.

C'est ce qui nous explique les phénomènes constatés par M. Gaston Tissandier sur le corps de ses infortunés compagnons.

Ajoutons comme renseignement historique, à ce propos, que, dans l'ascension de 1862, Glaisher perdait connaissance à 8,850 mètres, et qu'à 10,000, terme de l'ascension, Coxwell ne pouvait plus se servir de ses mains.

Cet effet a été ressenti par M. Gaston Tissandier à l'altitude de 7,000 mètres, comme il résulte de la lettre dans laquelle il dit :

« Nous sommes à 7,000 mètres d'altitude ; je veux saisir le tube à oxygène : il m'est impossible de lever le bras. »

#### La fortification des côtes allemandes.

La fortification des côtes allemandes doit subir un accroissement qui les rendra pour ainsi dire inattaquables, même par les plus fortes frégates cuirassées. La première des fortifications en fer devant servir pour les ports de guerre vient d'être terminée, et sera prochainement installée en vue de la défense de l'embouchure de la Weser.

La Russie et l'Angleterre possèdent déjà, comme l'on sait, un système de fortification des côtes au moyen de plaques cuirassées, mais l'infériorité en a été depuis démontrée, les parties en pierre n'offrant pas, sous les efforts de l'artillerie, toute la résistance nécessaire.

Le gouvernement allemand s'est par suite décidé à établir des fortifications en fer massif dans la construction desquelles n'entrent aucun boulon ni vis, et qui ne possèdent pas les défauts des anciennes.

Ce mode de construction est tout particulier et n'a encore jusqu'ici été mis en pratique par aucun Etat.

La première fortification en fer de ce genre, établie à Magdebourg, consiste en une batterie fixe avec trois tours à rotation blindées établies au-dessus d'elle. La batterie est armée de 9 canons de 24 centimètres, les tours de 6 pièces de 28 centimètres ; les premiers peuvent envoyer des projectiles pesant 200, et les derniers des boulets de 500 livres.

Les tours sont mues par une force hydraulique, et leur mouvement de rotation a lieu dans l'espace de 6 minutes. Par la même force, les canons de la batterie peuvent être élevés sur la tour. Son blindage a une épaisseur de 700 millimètres.

Avant que l'on se décide à l'établissement de ces fortifications en fer, l'on fera les essais pour arriver à prouver qu'elles peuvent résister au feu le plus violent.

#### CONCOURS RÉGIONAUX. EXPOSITIONS ANNEXÉES.

##### Avis aux Maires.

La plupart de nos onze concours régionaux seront cette année doublés de concours spéciaux, d'expositions, de fêtes publiques, que les autorités locales organisent afin d'attirer de nombreux visiteurs.

A Caen, il y aura concours de musiques ; exposition industrielle, où les dentelles de Caen figureront avec grand éclat. A Blois, on organise une exposition artistique, où les châteaux des bords de la Loire enverront des tableaux, des objets d'art de tout genre, qui offriront un reflet vivant des splendeurs des siècles passés, qui ne furent nulle part plus grandes que sur les bords de la Loire, dans les résidences des rois et princes de la maison de Valois. On y verra que toutes ces richesses artistiques ne sont pas encore le monopole des grandes villes, malgré le mal qu'on se donne pour en venir là.

A Vannes, l'exposition de tout ce qui concerne l'industrie huître offre un intérêt exceptionnel pour toutes les populations du littoral maritime français, qui a une étendue de 200 lieues.

A Avignon, il y aura des conférences publiques sur les questions agricoles et viticoles les plus importantes pour le Midi.

A Bourg, exposition des industries du pays, l'horlogerie entre autres.

Les expositions d'horticulture organisées dans presque tous les concours sont l'annexe la plus naturelle et la plus générale des exhibitions agricoles. Nous espérons qu'elles attireront un nombreux public et qu'elles contribueront à répandre le goût de l'horticulture d'utilité et d'agrément. Cette impulsion est infiniment utile pour raviver le goût de la vie rurale dans toutes les conditions sociales. Le goût du jardinage est une attache précieuse au sol cultivé, et en tout bon jardinier il y a le commencement d'un bon cultivateur et d'un propriétaire intelligent.

Nous ne pouvons que souhaiter aux municipalités qui organisent ces fêtes le succès de leurs efforts. Mais nous croyons utile d'appeler leur attention sur un point d'une grave importance qui a trop rarement pris place parmi leurs préoccupations.

Il s'agit de pourvoir aux moyens d'assurer aux visiteurs qu'on attire un gîte et une nourriture convenables. Un gîte d'abord, non un bon gîte, mais un gîte quelconque et des subsistances.

Il y a des villes — nous ne voulons pas les nommer — qui se sont acquis un odieux renom dans les concours régionaux et autres concours, pendant lesquels les hôteliers et aubergistes ont rançonné les voyageurs avec une rapacité scandaleuse.

Le devoir des municipalités est, nous le déclarons, de prémunir les visiteurs, auxquels elles font appel, contre ces indignes guet-apens.

Comment ! messieurs les maires, vous faites apposer partout de mirobolantes affiches, vous engagez les journaux à vous seconder dans votre appel aux visiteurs ; et puis, lorsque ceux-ci arrivent dans vos murs, que trouvent-ils ?

Des hôtels inabondables, point de chambres ni de lits, des repas presque impossibles, le tout à des prix abominablement exagérés. De sorte que les administrations municipales semblent avoir été les complices des guet-apens tendus au public par les hôteliers. Quand les voyageurs entrent dans ces endroits malhonnêtes, ce n'est pas pour manger, mais pour être mangés.

Une municipalité qui se respecte doit prendre ses mesures pour épargner aux hôtes conviés par elle-même de telles aventures.

Les municipalités qui ont donné jusqu'ici ce trop rare exemple prennent les mesures suivantes :

D'abord elles font demander aux hôteliers un tarif public de leurs chambres, de leurs lits et de leurs repas. Elles invitent les habitants qui pourraient céder des chambres, soit pour rien, soit pour un prix quelconque, à en donner avis à la mairie pour que les hôteliers y envoient les voyageurs qu'ils ne peuvent loger à leur hôtel. Nous avons toujours gardé un bon souvenir des sages et hospitalières mesures qui furent prises dans ce genre par la municipalité de Bergerac au concours régional de 1872. Les visiteurs furent nombreux, tous trouvèrent sans pénibles recherches bonne table et bon gîte à des prix raisonnables.

Les municipalités qui désirent attirer beaucoup de monde à leurs concours et aux fêtes accessoires feraient sagement de prendre des mesures analogues, d'en donner avis dans les affiches annonçant ces fêtes. Ce conseil nous est dicté par une expérience déjà longue des concours.

Beaucoup de ruraux qui ont été rudement écorchés dans certaines villes, se sont bien promis de n'y plus mettre le pied aux concours ultérieurs. Nous pourrions citer dans cette catégorie deux villes qui auront cette année un concours régional. Les maires de ces villes-là n'ont pas besoin qu'on les nomme : à eux de prendre les mesures nécessaires pour que leurs hôtes de 1875 ne subissent pas des avanies dont le souvenir est encore très-vif chez les hôtes des concours passés. (Gazette des campagnes.)

#### Nouvelles militaires.

Il est question de mobiliser les troupes du premier ban de l'armée territoriale du 6<sup>e</sup> ou du 4<sup>e</sup> corps d'armée ; en tout cas, les nouveaux officiers de cette armée territo-

riale et de la réserve appartenant à ces corps seront appelés à prendre part aux manœuvres d'automne.

Les changements annoncés dans l'emplacement des troupes de la garnison de Paris n'auront décidément pas lieu ; aucun déplacement ne s'effectuera avant le 4<sup>e</sup> octobre, époque à laquelle la plupart des troupes actuellement dans la capitale permuteront avec celles baraquées aujourd'hui à Meudon, Satory et Villeneuve-l'Étang.

Il y a quelques jours, dit le *Mémorial de Lille*, un bataillon du 53<sup>e</sup> de ligne s'exerçait encore à l'embarquement et au débarquement sur la ligne du Nord, à Saint-Agnès. Cette fois, il s'agissait de pratiquer l'opération dans les wagons ordinaires de 3<sup>e</sup> classe et non dans les wagons à bestiaux. Nous avons pu constater que, en moins de quatre minutes, le bataillon entier, jusqu'au dernier homme, s'est trouvé, à la descente, rangé sur la voie, chacun à son rang de bataille. Et cependant, il avait fallu reprendre un à un sacs et gibernes, déposés dans les 14 wagons qui servaient à l'expérimentation.

La transformation des régiments d'infanterie, dont nous avons parlé dernièrement, est chose aujourd'hui terminée, quant aux bataillons de chasseurs à pied. Voici ce qui a été décidé par le ministère :

Dix-huit sont affectés à chacun des dix-huit corps d'armée, six vont être envoyés aux frontières et deviendront de fait chasseurs de montagnes ; les six derniers bataillons vont partir pour l'armée d'Afrique, où ils doivent arriver le 15 mai prochain.

Ces derniers bataillons travaillent activement à s'initier à la vie du soldat en campagne ; presque chaque jour, ils viennent dresser leurs tentes au polygone de Vincennes, où ils font toutes les corvées qui sont particulières aux troupes campées, corvées d'eau, de bois, etc. Ces exercices préparatoires sont d'autant plus nécessaires, qu'à l'exception de la classe 1870 qui est libérable prochainement, aucun des soldats actuellement sous les drapeaux n'a vécu sous la tente, et n'est familiarisé avec les mille détails qu'il lui est indispensable de connaître.

#### UNIFORME DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

D'après une décision du ministre de la guerre, cet uniforme sera semblable, pour chaque corps de l'armée territoriale, à celui du corps correspondant de l'armée active. La seule distinction consistera :

Pour les hommes de troupe, dans la couleur du numéro appliqué sur le collet des vêtements. Ce numéro, qui est conservé tel qu'il a été adopté pour tous les régiments de l'armée active, sera uniformément blanc dans les corps et régiments composant l'armée territoriale.

Pour les officiers, dans une boutonnière en galon d'or ou d'argent selon la couleur du bouton. La boutonnière, ornée d'un petit bouton d'uniforme cousu au milieu, sera appliquée horizontalement de chaque côté du collet.

En conformité de cette décision, nous indiquons ci-après, pour chaque arme, la couleur du collet et des numéros :

#### INFANTERIE DE LIGNE.

Armée active. — Collet jonquille, avec numéro jonquille découpé sur drap bleu foncé.

Armée territoriale. — Même collet avec numéro blanc. — Officiers, boutonnière du collet en galon doré.

#### CHASSEURS À PIED.

Armée active. — Collet bleu, avec numéro bleu découpé sur drap jonquille.

Armée territoriale. — Même collet avec numéro blanc. — Officiers, boutonnière du collet en galon argenté.

#### DRAGONS.

Armée active. — Collet blanc, avec numéro découpé en drap garance.

Armée territoriale. — Même collet avec numéro blanc découpé sur drap bleu. — Officiers, boutonnière du collet en galon doré.

#### CHASSEURS À CHEVAL.

Armée active. — Collet garance, avec numéro découpé en drap bleu de ciel.

Armée territoriale. — Même collet avec numéro blanc. — Officiers, boutonnière du collet en galon argenté.

#### HUSSARDS.

Armée active. — Collet bleu de ciel, avec numéro en drap garance.

Armée territoriale. — Même collet, avec numéro blanc. — Officiers, boutonnière du collet en galon argenté.

#### ARTILLERIE.

Armée active. — Collet en drap écarlate, avec numéro en drap bleu foncé.

Armée territoriale. — Même collet, avec numéro blanc. — Officiers, boutonnière du collet en galon doré.

#### GÉNIE.

Armée active. — Collet en drap bleu foncé.

Armée territoriale. — Même collet, avec numéro blanc. — Officiers, boutonnière du collet en galon doré.

#### TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.

Armée active. — Collet en drap garance, avec numéro en drap gris.

Armée territoriale. — Même collet, avec numéro blanc. — Officiers, boutonnière du collet en galon argenté.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### INCENDIE A LA MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT.

Un violent incendie s'est déclaré, avant-hier matin, dans un atelier d'ébénisterie de la maison centrale de Fontevault, exploitée par M. Frenzer, de Saumur.

Les ouvriers venaient de sortir pour le déjeuner, lorsque la sentinelle en faction sur le rempart a donné l'alarme. Malgré la promptitude des secours apportés par les prisonniers et par la compagnie de pompiers de Fontevault, tout l'atelier a été complètement détruit. Le feu s'est communiqué avec une rapidité effrayante au milieu des copeaux et menues rognures de bois.

C'est à peine si l'on a eu le temps de sauver la comptabilité.

M. Frenzer avait en magasin une grande quantité de meubles qui devaient partir prochainement pour Paris : tout a été consommé. Aussi la perte atteint-elle un chiffre élevé, et l'assurance ne la couvre pas, paraît-il, en totalité.

La cause de cet incendie est encore inconnue, mais on est porté à croire que le feu entretenu par les ébénistes dans leur atelier, pour chauffer leur colle-forte, a bien pu occasionner ce sinistre.

Quoi qu'il en soit, le feu n'a point eu le caractère inquiétant que lui donne le *Soir* qui annonce, d'après une dépêche qu'il aurait reçue, « que la maison centrale de Fontevault était la proie des flammes. »

La même feuille ajoute : « La perte d'un pareil établissement — en dehors de son importance archéologique et artistique — se chiffrait par trois ou quatre millions au moins. »

En cette circonstance, M. Girard, directeur de la maison centrale, a présidé à l'organisation des secours et à l'emploi de toutes les forces dont il pouvait disposer.

Plusieurs soldats de la garnison se sont distingués en cette circonstance par leur dévouement et leur intrépidité.

La perte s'élève, d'après un premier examen, à 35,000 fr. pour le bâtiment et 25,000 fr. pour le matériel et l'outillage.

L'hôpital de la maison centrale était menacé par les flammes, mais M. le directeur a su le protéger ainsi que les autres bâtiments et ateliers à proximité du feu.

Il n'y a eu aucune évasion. La gendarmerie de Fontevault avait organisé un service de sûreté tout autour des remparts à l'extérieur.

##### L'EMPOISONNEMENT DES ROCHES-PRÉMARIES.

###### (Troisième victime.)

Une troisième victime de l'empoisonnement des Roches-Prémaries (Vienne) a succombé jeudi soir.

La mort a commencé par frapper les deux plus âgés, et qui peut prévoir où elle arrêtera ses coups ! C'est un homme marié, un père de famille, un homme encore dans toute la force de l'âge qui vient de mourir, le nommé François Point, âgé de 38 ans.

Le résultat de l'analyse chimique n'est pas encore connu.

##### On lit dans l'Opinion nationale :

« A la liste des victimes de la navigation aérienne que nous avons publiée hier, il convient d'ajouter le nom de Louis de Mont-

champ, au sujet duquel M. Paul Avenel fournit des renseignements intéressants dans une lettre qu'il adresse à la République française.

Parti de Paris montant l'aérostat l'Ami de l'Est, pendant le siège, Montchamp tomba aux environs de Saumur, et malgré ses horribles blessures (côtes brisées), il porta à Tours les dépêches qu'il tenait du gouvernement de la Défense nationale. Quelques semaines plus tard, il mourut de ses blessures à Clermont-Ferrand.

Malgré les démarches de Paul Avenel et celles de ses amis, sa veuve est dans la misère. Le gouvernement lui a alloué 600 fr. de secours et point de pension, parce que son mari n'était pas mort sur le coup.

Il y a là évidemment quelque chose à faire pour le ministre compétent.

#### COUR D'ASSISES DE LA MAYENNE.

Affaire Launay. — Abus de confiance et faux.

Launay, Almiro-Louis-Michel, né à Grez, le 11 juin 1815, ancien notaire à Laval, vient de comparaître devant la cour d'assises de la Mayenne sous l'accusation d'abus de confiance et de faux.

M. de Tardé, substitut du procureur de la République, a soutenu l'accusation.

M. Vannier, avocat, a présenté la défense.

Le jury a émis un verdict affirmatif, avec circonstances aggravantes sur toutes les questions qui lui étaient soumises.

En conséquence, Launay aurait été condamné aux travaux forcés à perpétuité; mais l'accusé bénéficiant par son âge (64 ans) de l'art. 5 de la loi du 23 mai 1854, a été condamné à la réclusion à perpétuité.

#### COUR D'ASSISES DE L'ORNE.

Affaire Mézière. — Trente-un vols d'églises.

On se rappelle ces nombreux vols d'églises commis dans l'Orne, dans la Sarthe, etc., et que nous avons racontés en leur temps. Mézière et trois autres individus viennent de passer devant la cour d'assises de l'Orne.

Manceau, reconnu non coupable, est acquitté et mis immédiatement en liberté.

Morice et la femme Mézière, reconnus coupables avec admission de circonstances atténuantes, sont condamnés à huit années de réclusion.

Mézière, reconnu coupable sans admission de circonstances atténuantes, est condamné à vingt années de travaux forcés.

### Faits divers.

Les meurtres de Saint-Maurice-sur-Aveyron. Nouveaux détails.

On a lu hier, dans notre journal, les premiers détails sur cet horrible événement. Nous disions que cinq personnes avaient été tuées et une sixième grièvement blessée. Cette liste, déjà trop longue, était encore incomplète. Le nombre des victimes est de sept : six ont été tuées sur le coup, la septième a succombé à ses blessures.

Voici, d'après le Journal du Loiret, le récit exact et précis de cet épouvantable drame.

Comme on le sait, le meurtrier se nomme Jean Michot. C'est un homme d'une quarantaine d'années, à la figure énergique et dont la dureté est accentuée par la barbe qu'il porte entière. Ses allures sont très-vives, brusques même. Soldat dans l'infanterie de marine où il a achevé son service militaire, Michot était rentré au hameau de la Breuille, commune de Saint-Maurice-sur-Aveyron, et s'y était marié une première fois avec Françoise Henriot qui lui laissa un enfant. En secondes noces, il épousa Pauline Jarry, dont il eut deux enfants, aujourd'hui encore en bas âge.

Autant la constitution physique de Michot était forte, autant ses facultés intellectuelles étaient faibles. Une circonstance particulière vint encore influencer sur son état moral. Il y a sept ans, le feu prit dans une ferme voisine de la sienne. Réveillé en sursaut, au milieu de la nuit, par la lueur des flammes, Michot crut que l'incendie dévorait son propre bien. La peur qu'il éprouva détermina chez lui, quelques jours plus tard, une attaque d'épilepsie. A plusieurs reprises, il eut des accès de folie, et chacun, dans la commune, le considérait comme un homme dangereux.

Lundi matin, vers huit heures, une querelle s'éleva entre sa femme et lui. Il la saisit par les cheveux, la renversa à terre, et lui frappa la tête contre les carreaux. Aux cris

que poussa la malheureuse, les voisins de Michot accoururent. Ils eurent grand peine à le maîtriser et dirent, pour le mettre dans l'incapacité de nuire, lui lier les mains à l'aide d'une forte lanière de cuir. L'un d'eux enmena ensuite chez lui la femme Michot et la fit coucher.

Exaspéré de son impuissance, Michot, laissé seul, mordit furieusement la lanière qui paralysait ses membres; avec cette force que donne la folie, il parvint à la ronger entièrement et à recouvrer sa liberté. Saisissant alors un gajard ou croissant, il sortit, courut à la maison où sa femme avait été recueillie et défonça une fenêtre ouvrant sur le derrière de l'habitation. Au bruit qu'il fit et, sous le coup de la terreur, les gens qui se trouvaient là prirent la fuite.

Michot pénétra sans rencontrer d'obstacles dans la chambre où reposait sa femme. Il la fit lever, la força à s'habiller et lui portant un violent coup de son croissant, l'épaula morte à ses pieds.

C'est alors que commença cette course furibonde, dans laquelle Michot devait faire tant de victimes, d'abord la veuve Faisy, qui travaillait dans un champ.

Puis le curé de Saint-Maurice qui était accompagné du sieur Demerger et de son enfant, âgé de quatre ans.

Voilà un homme dangereux, dit Demerger à M. l'abbé Rocher. Ecartons-nous.

Non, répondit le vénérable ecclésiastique. Ne lui disons rien : il passera son chemin.

Michot, en effet, ne s'était pas arrêté; il avait dépassé les deux interlocuteurs, quand, se ravisant, il fondit sur le curé, et lui fendit le crâne.

Prenant son enfant dans les bras, Demerger s'enfuit au plus vite. Le fou le poursuivit, mais le voyant près d'atteindre une ferme voisine, l'abandonna, revint sur ses pas et s'acharna sur le corps du malheureux curé.

Les coups assésés par le fou avaient été si violents que la tête de l'abbé Rocher en fut divisée en quatre parties : ses restes étaient presque méconnaissables.

Enivré par le sang, il reprit sa course, entra dans le domicile des époux Tonnelier, dits Mourache, vieillards sexagénaires. Brandissant toujours son croissant ensanglanté, il abattit, d'un seul coup, la tête du mari, et se retournant contre la femme qui venait au secours de son mari, lui trancha le poignet. Cette pauvre femme n'a pas survécu, succombant sans doute aux suites tant de ses blessures que de l'émotion de cette terrible scène.

Le meurtrier pourtant ne lui porta pas d'autres coups. Il était déjà reparti et se dirigeait vers la ferme de la Tuilerie, cherchant d'autres victimes pour assouvir sa rage insensée. Devant la porte de cette ferme, les deux enfants du fermier Thierry, âgés de huit et dix ans, jouaient paisiblement. Il assomma l'aîné d'un coup tellement violent que le manche de son croissant se brisa dans ses mains. C'est grâce à cette circonstance, sans doute, que l'autre enfant fut épargné.

Et le fou, courant toujours, mais quittant son chemin, parcourut un kilomètre, arriva au hameau des Dorsoirs, chez un nommé Tellier, qui dormait à cette heure. Michot ouvrit la porte, et, ne voyant personne, la ferma bruyamment. Tellier se réveilla, sauta à bas du lit sur lequel il était étendu, aperçut un homme qui pénétrait dans son écurie et s'empara d'une fourche à branche de fer. Il courut sus à lui, pour reprendre son bien. Mal lui en prit, hélas ! Le forcené se retourna et l'assomma avec le manche de la fourche, qu'il lui brisa sur la tête.

La septième victime venait de tomber ! Cependant le fermier Thierry, exaspéré du meurtre de son enfant, avait pris son fusil et s'était mis, avec d'autres voisins, armés de fourches, à la poursuite du misérable qui allait peut-être commettre de nouveaux forfaits. Ils suivaient sa trace et allaient le rejoindre, quand Michot arriva au hameau de Fontaine-Jean.

C'est là que le sieur Baratin, aidé de quelques personnes, s'est rendu maître de lui dans les circonstances que nous avons racontées hier.

Michot a été amené, sous bonne garde à Orléans par le chemin de fer, et conduit immédiatement à l'hospice des aliénés.

Il était relativement calme. Il a demandé une paire de sabots et réclamé à manger : il n'avait rien pris, a-t-il dit, depuis vingt-six heures.

Michot, nous dit-on, a manifesté un profond regret des actes inconscients qu'il a perpétrés. Il aurait pleuré en parlant de sa femme.

C'est au milieu d'un immense concours de la population du canton qu'ont eu lieu mardi matin les obsèques des sept victimes. M. le préfet du Loiret, M. le sous-préfet de Montargis, presque tous les magistrats et les autorités de l'arrondissement y assistaient.

\*

Lundi soir ont commencé les solennités de la Pâque israélite. Ces fêtes durent huit jours. Les soldats appartenant à la religion israélite obtiennent des permissions de huit jours, à l'effet de prendre leur repas suivant les préceptes de la loi de Moïse.

\*

La chaloupe de pêche Vauban, de Concarneau, se livrant à la pêche du maquereau, au large des Glénans, a été coulée dans la nuit du 9 au 10 de ce mois par un caboteur.

L'équipage, composé de neuf hommes, dont quatre pères de famille, a péri à l'exception d'un seul homme qui a pu être recueilli par le navire abordeur, lequel l'a débarqué à Brest.

Cette nouvelle, transmise par télégramme à Concarneau, y a causé, comme on le devine aisément, une profonde émotion. On ignore encore les détails du sinistre.

\*

On lit dans la Liberté :

« Le capitaine Boyton a fait une nouvelle expérience de son appareil de sauvetage à Dublin, le 18 avril, en présence d'une foule considérable. Le soir même, les premiers habitants de Dublin, ayant à leur tête James Power, le capitaine Bateson et le capitaine Smith, sont allés lui offrir un drapeau et une adresse entourée de dessins à la plume très-bien exécutés. Il est question de lui décerner une médaille en or comme souvenir de sa traversée de la baie de Dublin. Quelques minutes après, le capitaine Boyton a reçu un télégramme du conseil municipal d'Amiens qui lui promet une réception des plus sympathiques s'il veut bien aller visiter cette ville. »

Le capitaine Boyton est attendu de dimanche à Paris.

Il doit être en ce moment à Amiens.

\*

M. Adrien Boieldieu est à Rouen depuis dimanche soir. Le fils de l'immortel auteur de la Dame blanche est allé pour les premiers préparatifs de la messe en musique qu'il a composée, et qui sera chantée à la cathédrale le lundi 4 juin.

Un concours empressé a été donné à M. Adrien Boieldieu par l'autorité ecclésiastique.

Son œuvre sera interprétée par deux cents exécutants.

\*

Une chaleur intense règne dans toute l'Ecosse et dans le Nord de l'Angleterre. On a marqué jusqu'à 80° (Fahrenheit) au soleil et 75° à l'ombre. On a déjà compté deux morts par insolation.

\*

Pendant la nuit du 20 mars, dit la Correspondance scandinave, une pluie de cendre est tombée sur plusieurs points en Norvège et en Suède. Il est arrivé quelques détails sur ce phénomène, et il en résulte que, le matin du 30 mars, la neige s'est trouvée couverte de cendres sur une grande étendue et en quantité si considérable qu'il y avait dans un verre de neige une cuillerée de cendres.

M. le professeur Fearnley, de Christiania, ayant reçu des échantillons de ces cendres, les a microscopiquement examinés, assisté du professeur Kierulf, et ces savants ont déclaré qu'elle est en réalité de la pierre-ponce pulvérisée, tout à fait identique à celle qui se trouve en masse dans le volcan du Hekla.

Dans la mer on a trouvé de gros morceaux de pierre-ponce, renfermant une forte odeur de soufre. Ainsi, on peut supposer qu'une éruption du Hekla vient d'avoir lieu.

\*

Rhumes négligés, bronchites chroniques, phthisie. — Traitement rationnel et économique par les Capsules de Goudron de Guyot. — 2 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Saumur, pharmacie Besson, et la plupart des pharmacies.

### Dernières Nouvelles.

Le conseil des ministres s'est réuni hier matin à l'Élysée sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon. La séance n'a guère duré plus d'une demi-heure.

Une lettre en date de Vérone et adressée à l'Opinion constate que de l'ensemble des observations échangées entre le correspondant de ce journal et le prince impérial d'Allemagne, il résulte :

1° Que l'empereur Guillaume n'a pas renoncé à son voyage d'Italie; 2° que l'Allemagne et l'Italie n'ont aucun motif pour provoquer la guerre; 3° enfin, que l'entrevue de Venise est considérée à Berlin d'un œil favorable.

On écrit de Berlin à l'Agence Havas :

« Le prince de Bismark garde encore la chambre et est dans la nécessité de demeurer alité pendant la plus grande partie de la journée. »

« Le prince a l'intention de se rendre aussitôt après à Lauenbourg. »

« La loi relative à la situation légale des vieux-catholiques a été l'objet des délibérations de la commission compétente. »

« Le projet a été adopté sans modification essentielle. On pense que le gouvernement se ralliera à la rédaction arrêtée par la commission. »

Hendaye, 23 avril.

(Officiel). — Les forces alphonstistes de la Rioja viennent de nouveau d'assassiner plusieurs prisonniers carlistes.

Les généraux septembristes (coalition de Cadix) menacent le ministère régence de donner leur démission si les grades de Cabrera et de ses partisans sont reconnus.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

### SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES

DE

## FLORIFFOUX

Bassin houiller de Charleroi (Belgique).

Concession de 507 hectares

Accordée par arrêtés royaux des 23 Avril 1822 et 30 Septembre 1845.

Capital Social : 3,000,000 de francs  
DIVISÉ EN 6,000 ACTIONS DE 500 FR.

Mille Actions étant déjà souscrites à l'avance, 5,000 titres seulement sont mis à la disposition du public.

La CONCESSION DE FLORIFFOUX, située dans la province de Namur, appartient au riche bassin de Charleroi, et représente une étendue de plus de CINQ KILOMÈTRES CARRÉS.

La Sambre canalisée longe la Concession sur une grande étendue, et elle est éloignée de la station de Floreffe, chemin de fer de l'Etat, que de 200 mètres environ.

L'exploitation actuelle peut atteindre 1,300 hectolitres par jour; mais aussitôt un second centre d'exploitation créé, la production quotidienne arrivera facilement au chiffre de 5,000 hectolitres, et les bénéfices ne pourront être moindres de 600,000 francs. — Tous les documents authentiques constatent qu'il existe à Floriffoux de la houille à exploiter pour deux siècles. (Voir les rapports, plans, etc.)

### CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

LES VERSEMENTS SONT EXIGIBLES :

75 francs en souscrivant;  
125 » à la répartition;  
100 » le 15 juin 1875;  
100 » le 15 juillet 1875;  
100 » le 15 août 1875.

500 francs.

On peut se libérer en versant immédiatement : 495 francs.

Les actions entièrement libérées seront privilégiées dans la répartition.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

DU

Lundi 26 Avril au Samedi 1<sup>er</sup> Mai 1875

De 10 h. du matin à 4 h. du soir.

A PARIS

Au Comptoir financier du journal Le Charbon, 11, rue Laffitte;

Chez tous les Banquiers et Changeurs de Paris et des Départements.

On peut également verser au Crédit de M. CHARLES LALOU, dans les succursales de la Banque de France.

Les titres provisoires libérés seront au porteur. Toutes formalités seront remplies pour les faire admettre à la cote officielle de la Bourse de Paris,

**Théâtre de Saumur.**

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 26 avril 1875,

Pour l'avant-clôture

**LES PIRATES DE LA SAVANE**

Drame à grand spectacle, en 6 actes, dont un prologue, de MM. A. Bourgeois et F. Dugué.

Vu son importance et sa longueur, cet ouvrage sera joué seul.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. ».

Eviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

**HYGIÈNE DE LA BOUCHE** L'EAU DENTIFRICE du D<sup>r</sup> J.-V. BONN assainit l'haleine, tonifie les gencives et assure d'une façon absolue la conservation des dents. — Récompensés aux expositions de Paris 1867, Havre 1868, Vienne 1873. — Dépôt chez tous les parfumeurs de France et de l'Étranger. Un article nouveau : LES PERLES J.-V. BONN, aromatisées, pour FUMEURS, se recommandent

par des qualités très-supérieures aux grains de cachou, ou articles similaires, — se trouve dans tous les débits de tabac. — Envoi franco d'un étui de 10 bonbonnières mécaniques de 120 perles chacune, contre 7 fr. 50 (pour une seule bonbonnière, 90 c.), adressés à MM. V. ACHARD ET C<sup>ie</sup>, seuls propriétaires des produits du D<sup>r</sup> J.-V. Bonn, à Paris, 44, rue des Petites-Ecuries.

**RHUMATISMES, GOUTTE, SCIATIQUE**

Il n'est pas de remède plus efficace contre les rhumatismes aigus ou chroniques, la goutte et ses dérivés, que l'**Élixir Anti-Rhumatismal** de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix. Un seul flacon suffit ordinairement pour obtenir une prompt guérison. 20 années de succès et nombreuses attestations. Prix : 40 fr. le flacon. Envoi contre un bon de poste. Dépôt à Saumur, pharmacie GABELIN.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver.**

Départs de Saumur pour Poitiers :  
5 heures 50 minutes du matin.  
11 — — — — — du soir.  
6 — 10 — — — — — du soir.  
Départs de Poitiers pour Saumur :  
5 heures 40 minutes du matin.  
10 — 40 — — — — — du soir.  
5 — 35 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 AVRIL 1875.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre. . . . .	63	95	» 10	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . . . .	727	50	2 50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70. . . . .	687	50	2 50
4 1/2 % jouiss. septembre. . . . .	92	70	» 20	Crédit Mobilier. . . . .	413	75	» 6 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet. . . . .	1200	»	» 50
5 % jouiss. novembre. . . . .	103	25	» 12	Crédit foncier d'Autriche. . . . .	565	»	»	Société autrichienne, j. janv. . . . .	680	»	» 5
Obligations du Trésor, t. payé. . . . .	470	»	» 50	Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .	360	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857. . . . .	231	»	» 1	Est, jouissance nov. . . . .	550	»	» 2 50	Orléans. . . . .	307	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860. . . . .	456	»	» 4	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. . . . .	950	»	» 5	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	304	50	»
— 1865, 4 % . . . . .	481	25	» 2 75	Midi, jouissance juillet. . . . .	686	25	» 3 75	Est. . . . .	301	50	»
— 1869, 3 % . . . . .	325	»	»	Nord, jouissance juillet. . . . .	1167	50	» 1 25	Nord. . . . .	307	50	»
— 1871, 3 % . . . . .	297	»	» 2 50	Orléans, jouissance octobre. . . . .	927	50	» 2 50	Ouest. . . . .	302	»	»
— 1875, 4 % . . . . .	453	25	» 25	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill. . . . .	885	»	»	Midi. . . . .	301	75	»
Banque de France, j. juillet. . . . .	3895	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. . . . .	905	»	» 1 25	Deux-Charentes. . . . .	276	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	592	50	» 2 50	Société Immobilière, j. janv. . . . .	71	25	» 1 25	Vendée. . . . .	237	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . . . .	492	50	» 2 50	C. gén. Transatlantique, j. juill. . . . .	310	»	» 22 50	Canal de Suez. . . . .	506	25	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . . .	375	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. . . . .	920	»	»								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR**

(Service d'hiver, 2 novembre 1874)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**  
3 heures 45 minutes du matin, express-poussière (s'arrête à Angers).  
6 — 45 — — — — — omnibus.  
9 — 01 — — — — — omnibus.  
1 — 33 — — — — — soir, omnibus.  
4 — 19 — — — — — express.  
7 — 27 — — — — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**  
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-poussière.  
8 — 30 — — — — — omnibus.  
9 — 50 — — — — — express.  
12 — 38 — — — — — omnibus.  
4 — 44 — — — — — soir, omnibus.  
10 — 28 — — — — — express-poussière.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

**FAILLITE PIERRE MAILLET.**  
Les créanciers de la faillite du sieur Pierre Maillet, marchand de vaches à Doué, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu, le mardi 4 mai 1875, à midi, en la chambre du conseil dudit tribunal. (250) L. BONNEAU.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

**A VENDRE A L'AMIABLE, UNE GRANDE MAISON PROPRE AU COMMERCE**  
Actuellement occupée par M. Ribault, revendeur.

Cette maison est située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, sur laquelle elle porte le n° 13, et rue du Marché-Noir, n° 16. Facilités de paiement. S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire, ou à M. MOREAU-BARRIER. (231)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

**A VENDRE PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, Le dimanche 9 mai 1875, à midi,**

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur,

**TROIS MAISONS**  
Au Pont-Fouchard, commune de Baugneux.

La première, occupée par M. Ouzilleau, charbon.

La deuxième, à côté de la précédente, occupée précédemment par M. Douet.

La troisième maison, occupée par M<sup>e</sup> Fouchard. S'adresser, pour voir les lieux et pour traiter, à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire. (194)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

**A VENDRE UN JARDIN DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT**  
Bien planté, Avec petites constructions et pêche, situé en la ville de Saumur. S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire.

**A CEDER DE SUITE,**

**Maison d'Épicerie, Mercerie, Bonneterie et Grainage,**  
Située à la Croix-Verte. S'adresser à M<sup>e</sup> veuve LEDORÉ ou à M. CHIVERT, rue d'Alsace, 13.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE UNE MAISON**  
A Saumur, rue du Petit-Pré, n° 11,  
Composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, trois chambres au premier étage, cave, cour avec bâtiment au fond.  
Revenu : 240 francs. — Mise à prix : 2,000 francs.  
S'adresser audit notaire. (56)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
Ensemble ou par lots, au gré des acquéreurs,

**LA FERME DE LA BRARDERIE**  
Près le bourg de Saint-Lambert-des-Lévéés.  
Logements de maître et de fermier, bâtiments d'exploitation, cour et jardin, contenant 25 ares, et une ouche, contenant 3 hectares 31 ares, joignant de deux côtés des chemins. S'adresser audit notaire. (585)

Etude de M<sup>e</sup> BOUGÈRE, notaire à Angers, 4, rue Haute-Saint-Martin.

**A LOUER**  
1<sup>o</sup> Présentement, une maison de campagne avec jardin, écurie, remise, sur le bord de la Loire, à Saint-Clément-des-Lévéés;  
2<sup>o</sup> Et pour le 1<sup>er</sup> novembre 1875, une closerie, à côté, de 1 hectare 21 ares.  
S'adresser à M<sup>e</sup> BOUGÈRE, notaire à Angers. (196)

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1875, **UN JOLI APPARTEMENT**  
Situé place de la Grise, au premier étage.  
S'adresser à M. DE BECQUE.

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1875, **UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 85,  
Actuellement occupée par M<sup>e</sup> veuve Pineau.  
Cette maison comprend : Salon, salle à manger, cuisine, sept chambres à coucher, greniers, cave, bâtiment pour bureaux, écurie à quatre chevaux, grande remise et greniers à fourrages, jardin.  
S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 50.

**A LOUER PRÉSENTEMENT,**

**UNE BELLE MAISON**  
Au centre de la ville,  
Comprenant : salle à manger, petit salon à côté, office, cuisine, grand salon, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette, mansardes, deux greniers, deux caves, écurie, remise et cours.  
S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur. (135)

**HOTEL DE L'ESPÉRANCE**  
Petite rue St-Nicolas, A LOUER Pour la Saint-Jean 1876.

**A LOUER TERRAINS CLOS**  
Avec porte cochère,  
Sis à la Croix-Verte, bordant la grande route et joignant l'usine de M. Fozellier.  
Propres au jardinage ou à une pépinière, dont une partie est actuellement en prairie et l'autre partie occupée par les magasins de bois de M<sup>e</sup> veuve Clair.  
S'adresser, sur les lieux, à M. VAUCLÉ, fermier de la propriété de la Blotte. (215)

**A VENDRE D'OCCASION, Une petite devanture de magasin en bon état.**  
S'adresser à M. VAUCHELLE, menuisier, rue Cendrière.

**A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE MAISON**  
Rue de l'Echelle.  
S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

**PÉAN Constructeur Mécanicien**  
A ÉPERNAY (Marne).  
**MACHINES A BOUCHER**  
Système Maurice et autres;  
**MACHINES A TIRER**  
Réparations de Machines à doser et transvaser.  
**A VENDRE**  
Environ 400,000 Agrafes (refaites, très-fortes), à chopines, à 5 fr. 50 le mille, à livrer depuis 10,000 et plus. (226)

**WEBER**  
Ancien palefrenier, se charge de soigner les chevaux, les dresser et les tondre.  
S'adresser rue Dacier, n° 11.

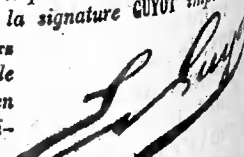
**VENTE PAR ABBONNEMENT**  
L'Agence du Commerce de Trouville-sur-Mer expédie, contre un timbre de 25 cent., ses prix de montres or, pendules, couverts, métal blanc, toiles, linge, literie, draps pour vêtements sur échantillons;  
Lunettes cristal épuré, avec lesquelles la vue revient comme à 15 ans. On reçoit 6 paires (franco), pour choisir à sa vue.  
L'on a 4 jours pour retourner les objets qui ne conviennent pas et l'on paie ceux que l'on garde par 12<sup>ms</sup>, de mois en mois, ou 10 0/0 d'escompte au comptant. (232)

**DÉPOT DE PIEUX EN PIERRE D'ARDOISE**  
Pour clôtures de propriétés, tonnelles et rangées de vigne, à des conditions très-avantageuses, système bien moins coûteux que le charnier.  
S'adresser à M. YVON fils, rue Nationale, entre les deux ponts, à Saumur. (145)

**RHUMES NÉGLIGÉS BRONCHITES CHRONIQUES PHTHISIE**  
**TRAITEMENT RATIONNEL**  
PAR LES **CAPSULES DE GOUDRON DE GUYOT**  
Pharmacien à Paris

Ces capsules, sphériques, de la grosseur d'une pilule, contiennent du goudron de Norvège, pur de tout mélange et de première qualité. La capsule se dissout dans l'estomac le goudron s'émulsionne et agit rapidement.  
« L'usage habituel et quotidien du goudron est très-recommandé chez les convalescents et les personnes faibles; il constitue un excellent remède valant contre un grand nombre de maladies, et contre les maladies épidémiques. »  
(Annuaire de thérapeutique du professeur BOUCHARD.)  
« Le goudron, dit M. A. Cazenave, a été fréquemment employé contre les phlegmes chroniques de la peau et la phthisie pulmonaire; il résulte des faits observés jusqu'à ce jour, que le goudron a une action évidemment stimulante; il donne à doses modérées, il excite les organes et accélère la circulation. »  
(Dictionnaire de médecine du docteur FAYAT.)  
« A l'intérieur, le goudron agit en augmentant le dose des urines, excitant l'appétit, accélérant la gestion. On le prescrit surtout contre les catarrhes chroniques du poulmon et de la vessie. »  
(Traité de Pharmacie du professeur SORAN.)

A la dose ordinaire de une ou deux capsules au moment du repas, ce médicament a une efficacité remarquable dans les maladies suivantes :  
**BRONCHITES CATARRHES PULMONAIRES ASTHME TOUX OPINIÂTRE RHUMES PHTHISIE PULMONAIRE IRRITATION DE POITRINE MAUX DE GORGE DYSPESIE CATARRHES DE LA VESSIE**

et en général contre toutes les affections muqueuses.  
Chaque flacon, du prix de 2 fr. 50, contient 60 capsules. C'est assez dire à combien revient le traitement par les capsules de goudron : dix à quinze centimes par jour.  
Pour éviter les contrefaçons et imitations, exiger sur l'étiquette blanche le texte imprimé en noir, et la signature GUYOT imprimée en trois couleurs.  
Ci-contre le fac-simile en noir de la signature : 

Prix du flacon : 2 fr. 50  
Dépôt à Saumur, pharmacie BASSON, la plupart des pharmacies.  
Saumur, Imprimerie P. GODET.